

Les crédits qu'on nous présente ce soir et que nous devons examiner sont évidemment ceux que nous avions dressés du temps où je dirigeais le ministère. Ils ont été approuvés par le Conseil du Trésor du gouvernement d'alors, ainsi que par le gouvernement lui-même. Nous les avions approuvés et c'est au nom de l'opposition officielle que je dis que nous les approuvons encore. Nous n'avons pas l'intention de prolonger aujourd'hui l'étude de ces crédits. J'ajoute cependant qu'à mon avis, le ministre a beaucoup de chance ce soir parce que, pour moi, ce sont les meilleurs crédits qu'il aura jamais l'occasion de présenter.

Il ne faudrait pas croire que j'ai l'intention de me soustraire à la responsabilité ni de laisser passer l'occasion d'attirer l'attention du comité et peut-être de la nation sur les problèmes importants qui se posent aujourd'hui à notre industrie de la pêche. Plus tard, au cours de notre discussion, un ou deux autres membres de notre parti vont prendre la parole.

Nous nous réservons le droit de participer à fond à tout débat qui pourrait s'amorcer, si des membres d'autres partis voulaient faire traîner notre étude en longueur.

Il y a une autre raison pour laquelle je serai bref. C'est qu'il s'agit d'une année d'élection, que l'année financière à laquelle s'appliquent ces crédits est déjà bien avancée et que les huit douzièmes en ont déjà été approuvés en fait au moyen de votes sur des crédits intérimaires. Ces considérations ne restreignent en rien notre droit de discuter pleinement ces crédits, mais elles signifient que l'année financière est déjà très avancée et que les crédits de 1964-1965, qu'on a sans doute commencé à calculer, sont en fait plus d'actualité que ceux que nous examinons ce soir. En outre, ces nouvelles prévisions devraient, à mon avis, être soumises au comité au début de l'hiver. Nous aurions à ce moment-là l'occasion d'examiner plus minutieusement les indications de tous changements de politique par suite des vues du nouveau gouvernement en la matière, et des changements seront jugés au fond, en toute impartialité, croyons-nous, qu'ils soient bons ou mauvais.

J'aimerais, en passant, mentionner une question générale dont le ministre a parlé et qui a trait à l'importance de l'industrie de la pêche au Canada. Cette industrie est demeurée à peu près au même niveau, au cours de ces dernières années, que dans les autres pays où la pêche occupe une place importante, mais en ce qui concerne le pourcentage des prises dans le monde entier, le Canada en a perdu. La cause en est en partie attribuable à l'expansion naturelle dans certains

pays les plus peuplés du monde. On a fait de grand progrès dans ces pays dans l'élaboration de moyens de tirer parti des richesses de la mer comme source de protéine.

Mais cela nous amène à parler du problème le plus grand qui se pose dans cette industrie. Les ressources piscicoles de la mer, à la différence de toutes autres ressources naturelles, sont des ressources communes. Elles appartiennent en commun non seulement à la population d'un pays mais à celle de tous les pays du monde, autrement dit, à l'humanité en général. L'un des grands problèmes de l'avenir sera de trouver un moyen rationnel et raisonnable d'exploiter équitablement ces ressources et, pour les pays du monde, d'employer conjointement des méthodes de conservation raisonnables, afin de protéger ces ressources communes exploitées par tous.

A cet égard, comme le ministre l'a rappelé, nous sommes partie, je crois, à sept traités de pêche différents. Comme ces traités doivent être renégociés, il se tient constamment des conférences à cette fin, ce qui est très onéreux pour les hauts fonctionnaires du ministère. Celui-ci est dans une situation unique à cet égard. Il est relativement petit, mais il assume de grandes responsabilités. Je recommande fortement au gouvernement d'aviser à la possibilité de mettre sur pied, au sein du ministère des Pêcheries, une division spéciale qui s'occuperait, d'une façon continue, de nos engagements internationaux. On y a déjà songé par le passé, mais la situation devient plus complexe. J'espère que cette proposition ne tombera pas dans l'oubli, car je suis d'avis que des responsabilités de ce genre représentent un lourd fardeau pour les fonctionnaires du ministère qui ont leurs devoirs ordinaires à remplir et qui doivent en outre sauvegarder les intérêts du Canada dans ce domaine.

Il s'agit ici d'un problème très important et difficile tout à la fois. Certaines gens peuvent croire que nous pouvons sauvegarder nos intérêts sous ce rapport en prolongeant tout simplement la limite de nos eaux territoriales. Si avantageuse que soit cette méthode, elle ne résout nullement le problème car le poisson n'a pas l'habitude de respecter les frontières. Nombreuses sont les espèces qui émigrent un peu partout dans l'océan. Ces poissons, qui passent leur vie entière au large, représentent, il va de soi, des ressources communes et c'est alors que se pose pour nous le problème de les partager de façon raisonnable avec les autres pays.

Mais la situation est beaucoup plus compliquée qu'elle ne le paraît. Certaines de nos espèces de poissons, que l'on tient comme les plus précieuses, passent, bien entendu, une partie de leur vie dans nos eaux territoriales et l'autre partie dans les étendues d'eau douce